

Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} août 2018 instituant un système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points

Avis rectificatif du Conseil d'État de l'avis du
22 décembre 2023
(23 janvier 2024)

Dans l'avis rendu par le Conseil d'État en date du 22 décembre 2023 au sujet du projet de règlement grand-ducal élargé, les observations d'ordre légistique sont remplacées par les observations suivantes.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Le deuxième visa relatif à la fiche financière est à omettre, étant donné que le projet de règlement grand-ducal sous avis n'a pas d'impact sur le budget de l'État.

Le troisième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Annexe 1

À la ligne 15, il est signalé que le recours à la forme « et/ou », que l'on peut généralement remplacer par « ou », est à éviter. Cette observation vaut également pour la ligne 87. Subsidiairement, à la ligne 15, il convient d'ajouter une barre oblique entre le terme « et » et le terme « ou ».

À la ligne 95, il y a lieu d'écrire le terme « arbre » au pluriel.

À la ligne 106, le terme « Campanule » s'écrit avec une lettre initiale minuscule.

Annexe 2

Les intitulés en latin, tels que « Fauna » et « CHIROPTERA », sont à écrire en caractères italiques.

Il est signalé que l'abréviation « syn. : » s'écrit systématiquement en caractères non italiques.

Pour des raisons de cohérence rédactionnelle de l'annexe, le Conseil

d'État suggère d'écrire, à la ligne « *Rhinolophus ferrumequinum* », le terme « Rhinolophe » avec une lettre initiale minuscule.

À la ligne « *Alcedo atthis* », les termes « Martin pêcheur » s'écrivent avec un trait d'union.

À la ligne « *Lycaena helle* », il y a lieu d'écrire correctement « Cuivré de la bistorte ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 23 janvier 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz